

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhanyn Céline, Traveret Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blevin Karen

1 - Délibération du 23/02/2021 : Budget principal - Compte administratif 2020

Le compte administratif (état des dépenses et recettes, réelles et d'ordre, de l'année) a été présenté en détail à la commission des finances, élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal, les 10 et 16 février 2021 et est arrêté comme ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	OBSERVATIONS	MONTANT
DEPENSES	<i>Nettes de l'année</i>	3 386 043,24
RECETTES	<i>Nettes de l'année</i>	4 221 694,62
<i>Résultat (année n)</i>	<i>Net de l'exercice</i>	835 651,38
<i>Résultat (année n-1)</i>	<i>Excédent reporté</i>	0
RESULTAT TOTAL DE FONCTIONNEMENT	<i>Y compris le report de l'année précédente</i>	835 651,38

SECTION D'INVESTISSEMENT	OBSERVATIONS	MONTANT
DEPENSES	<i>Nettes de l'année</i>	3 414 435,06
RECETTES	<i>Nettes de l'année</i>	4 598 834,63
<i>Résultat (année n)</i>	<i>Net de l'exercice</i>	1 184 399,57
<i>Résultat (année n-1)</i>	<i>Excédent reporté</i>	- 1 460 074,98
RESULTAT TOTAL D'INVESTISSEMENT	<i>Y compris le report de l'année précédente</i>	- 275 675,41

Sous la présidence déléguée du 1er adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté provisoirement la salle, le Conseil municipal est invité à :

- RECONNAITRE la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

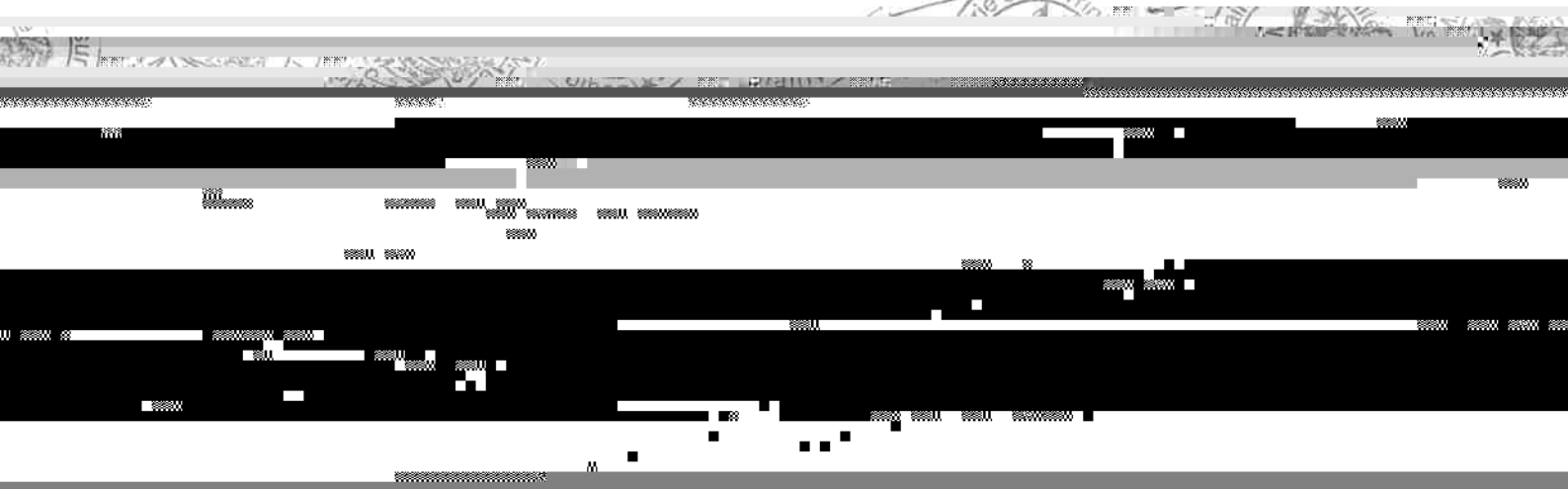
Affiché le

ID : 056-215602582-20210223-202101-BF

- ARRETER le compte administratif et les résultats définitifs

Bordereau adopté à l'unanimité par 16 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 24/02/2021
Le Maire,
Yves NORMAND



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 16
 VOTES :
 Pour : 16
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 16 Février 2021

Présenté par (1) Le Le Maire.
 A La Trinité-sur-Mer, le 23/02/2021
 Le Maire



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A La Trinité-sur-Mer, le 23/02/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARTHUS Guillaume, conseiller municipal délégué	
BLEVIN Karen	
BODIN Guillemette, 4ème adjointe	
BRUANDET Denis, conseiller municipal délégué	
DE SALINS Pascale	
DUYCK Alain	
GERMAIN Jean-Marie	
LE BLEVEC Yves, 5ème adjoint	
LE GOFF Karina, conseillère municipale déléguée	
LE NIN Jean-Paul, 3ème adjoint	
LE PORT Virginie	
LECANUET Sophie, 2ème adjointe	
MALAUS Jean-François	
PETTIT-JEAN Elisabeth	
PIERRE François	
RACLET Isabelle	
STRYHANYN Céline, conseillère municipale déléguée	
TRAVERT Christian, 1er adjoint	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 25 février 2021

25 février 2021

A. Le Trinité sur Mer,
le 25/2/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 056-215602582-20210223-202102-BF

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhanyn Céline, Travert Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blevin Karen

2 - Délibération du 23/02/2021 : Budget principal - Compte de gestion du receveur municipal 2020

Le compte administratif (état des dépenses et recettes, réelles et d'ordre, de l'année) a été présenté en détail à la commission des finances, élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal, les 10 et 16 février 2021 et est arrêté comme ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	OBSERVATIONS	MONTANT
DEPENSES	<i>Nettes de l'année</i>	3 386 043,24
RECETTES	<i>Nettes de l'année</i>	4 221 694,62
<i>Résultat (année n)</i>	<i>Net de l'exercice</i>	835 651,38
<i>Résultat (année n-1)</i>	<i>Excédent reporté</i>	
RESULTAT TOTAL DE FONCTIONNEMENT	<i>Y compris le report de l'année précédente</i>	835 651,38

SECTION D'INVESTISSEMENT	OBSERVATIONS	MONTANT
DEPENSES	<i>Nettes de l'année</i>	3 414 435,06
RECETTES	<i>Nettes de l'année</i>	4 598 834,63
<i>Résultat (année n)</i>	<i>Net de l'exercice</i>	1 184 399,57
<i>Résultat (année n-1)</i>	<i>Excédent reporté</i>	- 1 460 074,98
RESULTAT TOTAL D'INVESTISSEMENT	<i>Y compris le report de l'année précédente</i>	- 275 675,41

Sous la présidence de Monsieur le Maire, l'assemblée est invitée à :

- **CONSTATER** les identités de valeur votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 056-215602582-20210223-202102-BF

gestion ;

- ARRETER le compte de gestion du Receveur municipal et lui donner quitus

Bordereau adopté à l'unanimité par 17 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 24/02/2021

Le Maire,

Yves NORMAND





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 056-215602582-20210223-2021003-DE

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhany Céline, Travert Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blevin Karen

3 - Délibération du 23/02/2021 : Budget principal - Affectation du résultat 2020

Conformément aux règles de la comptabilité publique M14, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul :

- du résultat comptable de l'exercice, d'une part,
- du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	835 651,38
Résultat antérieur reporté	0
Résultat à affecter	835 651,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 275 675,41
Solde des restes à réaliser	- 1 255 428,11
Besoin de financement	1 531 103,52
Affectation en réserves (compte 1068) d'Investissement au BP 2021	835 651,38

Bordereau adopté à l'unanimité des membres par 17 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 24/02/2021

Le Maire,
Yves NORMAND





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 056-215602582-20210223-202104-DE

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhanyn Céline, Traveret Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Bédet Isabelle, Bled M...

4 - Délibération du 23/02/2021 - Utilisation d'une ligne de crédit

La ligne de trésorerie suivante consécutive à la décision n°2020-002 de souscription d'une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

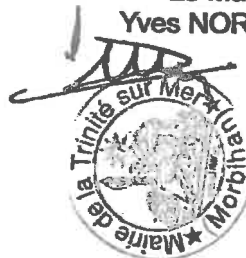
- De réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de : 400 000 €
- D'une durée de : 1 an
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle des Euribor 3 mois (T13M) flooré à 0 + marge (+0.8 %)
- Montant minimum de tirages et remboursements : 10 000 €
- Frais de mise en place de 0,25%

arrive à expiration le 28 février 2021.

La trésorerie actuelle ne permet pas de faire face aux paiements des restes à réaliser du budget 2020 d'autant qu'une première ligne de trésorerie de 500 000€ a été déjà remboursée le 5 janvier 2021. Le Maire propose de renouveler jusqu'à nouvel ordre cette ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont précisées ci après :

- Montant de : 400 000€
- Durée : 1 an
- Taux intérêt : moyenne mensuelle des Euribor 3 mois (T13M) flooré à 0 +marge (+0,8%)
- Montant minimum de tirages et remboursements : 10 000 €
- Commission de 0,25%

Le Maire,
Yves NORMAND





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 056-215602582-20210223-202105-DE

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryharyn Céline, Travert Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blevin Karen

5 - Délibération du 23/02/2021 : Signature d'une convention avec le centre de gestion relative à l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Maire a désigné un élu-référent délégué aux questions de santé, de sécurité et de prévention des risques au travail pour être l'interlocuteur des assistants de prévention, de l'ACFI et du médecin de prévention. Cette désignation constitue un acte fort d'engagement pour prendre en considération et traiter les sujets de la santé au travail.

Dans ce cadre, le Maire expose que, l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI). Les enjeux humains, organisationnels, économiques, juridiques de cette obligation sont majeurs

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,**
 - **d'autoriser le Maire à faire appel au Centre De Gestion du Morbihan pour assurer la mission d'inspection, et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente,**

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 056-215602582-20210223-202105-DE

Bordereau adopté à l'unanimité par 17 voix

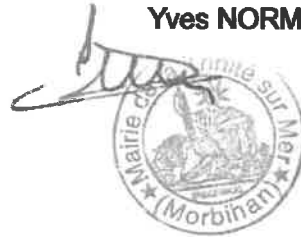
**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures**

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 24/02/2021

Le Maire,

Yves NORMAND





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 056-215602582-20210223-202106-DE

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhanyn Céline, Traver Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blevin Karen

6 - Délibération du 23/02/2021 : Avenant aux marchés de travaux de la Vigie

Vu la délibération du 29 septembre 2017 approuvant le projet de création d'une salle multifonctions,
Vu la délibération en date du 23 février 2018 et du 14 décembre 2018 sollicitant une subvention DETR pour la salle multifonctions,
Vu la délibération du 18 janvier 2019 attribuant les marchés de travaux de la salle multifonctions,
Vu la délibération du 20 septembre 2019 approuvant des avenants pour les lots gros œuvre, menuiseries extérieures, électricité d'un montant total de 45 874,82 €,
Vu la délibération du 22 septembre 2020 approuvant des avenants pour différents lots d'un montant de 18 937,95 €,
Vu la délibération du 27 octobre 2020 approuvant un avenant pour le lot terrassement gros œuvre d'un montant de 11 564,94 €,
Vu la délibération du 22 décembre 2021 approuvant des avenants pour différents lots d'un montant de -12 170,83 €,

Considérant la nécessité d'approuver des avenants au marché de construction du bâtiment de la salle de la Vigie,

Le Maire propose de faire valider les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Marchés HT	libellé avenant	montant avenant HT
MENUISERIES EXT	ALB	85 000,00 €	Système de commande des stores électriques derrière les murs rideaux	1 260,00 €
ELECTRICITE	SVEG	113 123,13 €	Alimentation entre le TGBT et le coffret tarif jaune en limite de propriété initialement prévu dans le bâtiment	1 718,76 €
TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – CHARPENTE METALLIQUE	EIFFAGE	1 162 800,00 €	Prolongation des installations de chantier et coffrets entre le 17/09 et 31/12/2020	4 594,71 €
TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – CHARPENTE METALLIQUE	EIFFAGE	1 162 800,00 €	Prolongation des installations de chantier et coffrets entre le 31/12/2020 et 31/01/2021	1 089,06 €
PLAFONDS SUSPENDUS ET COMPLEXE ACOUSTIQUE	SOPLAC	80 704,00 €	Isolation acoustique entre local technique et trémie d'escalier	691,20 €
PLAFONDS SUSPENDUS ET COMPLEXE ACOUSTIQUE	SOPLAC	80 704,00 €	3 trappes d'accès pour zones accueil et exposition	450,00 €

PLAFONDS SUPENDUS ET COMPLEXE ACOUSTIQUE	SOPLAC	80 704,00 €	3 trappes d'accès pour zones accueil et exposition	450,00 €
--	--------	-------------	--	----------

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Valider les avenants ci-dessus évoqués,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et à la signature de tous actes afférents.

Bordereau adopté à l'unanimité par 17 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 24/02/2021

Le Maire,
Yves NORMAND





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 056-215602582-20210223-202107-DE

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhanyn Céline, Travert Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blevin Karen

7 - Délibération du 23/02/2021 : Convention tripartite pour l'ALSH

La convention tripartite entre les communes de Carnac, Plouhamel et La Trinité-sur-Mer pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est arrivée à terme le 31 décembre 2020.

Les Communes de Carnac, Plouhamel et La Trinité-sur-Mer ont décidé de poursuivre leur collaboration dans la gestion commune de l'ALSH, ouvert aux enfants des trois communes de 3 à 14 ans.

En conséquence, il convient de signer une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, renouvelable deux fois.

Par souci de simplification administrative, le Service Enfance Jeunesse de la Commune de Carnac continue d'assurer la coordination et la gestion de l'ALSH.

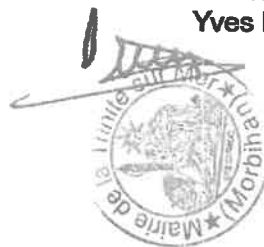
La Commune de Carnac prend en charge le coût net du service et le refacture aux deux autres communes suivant les statistiques de fréquentation effectivement constatées.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus décrite et telle que présentée en annexe, ainsi que tout document se rapportant,
- prévoir les crédits nécessaires au budget

Bordereau adopté à l'unanimité par 17 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -
Le 24/02/2021
Le Maire,
Yves NORMAND





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 056-215602582-20210223-202108-DE

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhanyn Céline, Travert Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blevin Karen

8 - Délibération du 23/02/2021 : Convention de mise à disposition d'un agent de Carnac pour les interventions sportives dans les écoles

La commune de Carnac met à la disposition de la commune de La Trinité-sur-Mer un animateur sportif pour une intervention de 3 heures par semaine dans chaque école de La Trinité-sur-Mer.

La convention arrive à terme le 31 décembre 2020.

En conséquence, il convient de signer une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, renouvelable deux fois.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus décrite et telle que présentée en annexe, ainsi que tout document se rapportant,
- prévoir les crédits nécessaires au budget.

Bordereau adopté à l'unanimité par 17 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -
Le 24/02/2021
Le Maire,
Yves NORMAND





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 056-215602582-20210223-202109-DE

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhanyn Céline, Travert Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blovin Karèn

9 - Délibération du 23/02/2021 : Convention tripartite pour les activités extrascolaires

Les activités extra-scolaires organisées et coordonnées par le pôle éducation jeunesse de la commune de Carnac pour le compte des communes de Carnac, Plouharnel et la Trinité-sur-Mer sont :

- Les ateliers découvertes,
- Le prix des incorruptibles.
- La coordination de ces activités

La convention tripartite entre les communes de Carnac, Plouharnel et La Trinité-sur-Mer pour les activités extrascolaires arrive à terme le 31 décembre 2020.

En conséquence, il convient de signer une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, renouvelable deux fois.

Par souci de simplification administrative, le Service Enfance Jeunesse de la Commune de Carnac continue d'assurer la coordination et la gestion des activités extrascolaires.

La commune de Carnac prend en charge le coût net du service et le refacture aux deux autres communes le coût net du service et le refacture aux deux autres commune suivant les statistiques de fréquentation réellement constatées.

Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus décrite et telle que présentée en annexe,
- Ainsi que tout document se rapportant,
- Prévoir les crédits nécessaires au budget

Bordereau adopté à l'unanimité par 17 voix

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 24/02/2021

**Le Maire,
Yves NORMAND**





L'an deux mille vingt et un le vingt-trois février, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le seize février, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves NORMAND, maire.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 056-215602582-20210223-202110-DE

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryharyn Céline, Travert Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, De Salins Pascale, Arthus Guillaume, Petit-Jean Elizabeth, Malaus Jean-François, Pierre François

Absents ayant donné pouvoir : Germain Jean-Marie à Jean-Paul Le Nin, Duyck Alain à Pascale de Salins

Conseillers absents : Raclet Isabelle, Blevin Karen

10 - Délibération du 23/02/2021 : demande de subventions – Etat (DSIL) et Département - aménagement de mobilités cyclables

Le gouvernement a décidé de débloquer une enveloppe d'un milliard d'euros à destination des collectivités territoriales afin de relancer l'activité économique. Cette enveloppe s'ajoute à la dotation de 2 milliards déjà prévue par la loi de finances 2020.

Le département du Morbihan disposerait d'une enveloppe de 14 M€.

Les demandes de subvention doivent être orientées vers des opérations de rénovation des équipements d'assainissement collectif ou de développement des mobilités douces.

Les élus ont choisi d'orienter la demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) vers les opérations de mobilité douce.

Une étude menée par l'entreprise INDIGGO en 2012 et 2013 avait apporté des propositions de réalisations de pistes cyclables sur le territoire communal.

Dans le cadre du contrat d'attractivité signé avec le département, une partie des crédits a été affectée à la réalisation de pistes cyclables.

Les principales réalisations du contrat d'attractivité depuis 2017 furent :

- L'aménagement de la chaussée à voie centrale banalisée de kervilor,
- L'aménagement du giratoire de Kerouf et la piste cyclable de la rue du men dû.

De plus, un nouveau dispositif d'aides à la création et au développement des itinéraires cyclables a été créé par le département. Ce dispositif vise à accompagner le maillage des liaisons et des équipements cyclables dans un double objectif de déplacement alternatif et de confortement de l'attractivité touristique du département.

L'été 2020 a engendré une forte affluence de touristes sur le territoire national et particulièrement à la Trinité-sur-Mer. Le service de transport collectif « trinibus » a connu une baisse très significative de sa fréquentation malgré les mesures sanitaires appropriées mises en œuvre dans les véhicules par la collectivité. Depuis le début de la crise du COVID 19, la population locale et les estivants se détournent des moyens de transport traditionnels pour s'orienter vers les modes de déplacement alternatif (vélo, trottinette, marche à pied). Notre collectivité doit s'adapter à cette évolution et offrir des nouveaux circuits de déplacements doux et sécurisés. Le maillage de la commune doit se développer et de nouvelles rues doivent être transformées afin de :

- partager la voie entre tous les usagers,
- sécuriser la circulation des utilisateurs non motorisés,
- développer les itinéraires touristiques ainsi que les équipements communaux,
- améliorer, embellir, rénover certains voies existantes.

Le projet proposé est de développer les déplacements doux des rues structurantes suivantes :

- rue de Kérisper,
- rue du passage,

Le Maire propose de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement des rues ci-dessus citées afin

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID : 056-215602582-20210223-202110-DE

Le Maire propose de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement des rues ci-dessus citées afin d'y faciliter les déplacements doux selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
poste de dépense	montant HT	source du financement	montant HT
travaux	72 679	autofinancement	34 995
		Département - itinéraires cyclables	23 330
maîtrise d'œuvre	5 088	ETAT - DSIL	19 442
TOTAL	77 767	TOTAL	77 767

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- approuver le plan de financement et le projet ci-dessus exposés,
- solliciter une subvention de l'état dans le cadre de la DSIL et du Département,
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité par 17 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 24/02/2021

Le Maire,

Yves NORMAND

